

# TROPHEE DE L'AUDE manche 2



## 50 Milles de l'Aude

Grade 5B



16 et 17 juin 2018  
à Gruissan



Régate organisée par le **Gruissan Yacht Club** en collaboration avec le Yacht Club de Port Leucate, le Centre de Voile de Narbonne Plage, le Comité de Voile de l'Aude

## Instructions de Course

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et l'heure légale du lever du soleil.

### 2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents et les IC seront téléchargeables sur le site du GYC <http://www.gruissan-yach-club.fr> affichés sur les vitrines du GYC, du YCPL et du CNNP.

Le briefing se fera sur la zone de départ par VHF canal 8, une ½ heure avant le début de la procédure.

**Il ne sera pas distribué d'édition papier.**

### 5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.2 Les bateaux doivent être présents sur zone pour émargement par VHF et briefing avant 11h30 le 16 juin 2018. L'heure prévue pour le signal d'avertissement est au plus tard de 12h00.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux que la course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore et/ou VHF cinq minutes au moins avant le signal d'avertissement. .

### 7. ZONES DE COURSE

La zone de course s'étend de Leucate à Sète en zone côtière.

### 8. LE PARCOURS

- 8.1 Le parcours sera décrit au briefing en précisant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chacune doit être laissée.

**8.3 Parcours Côtier :**

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 La porte de premier pointage sera sur l'alignement jetée sud de Gruissan et de la cardinale Nord du parc conchylicole. Les concurrents devront se signaler au comité de course cinq minutes avant de franchir cet alignement préférentiellement VHF Canal 8 (ou SMS au 06 80 68 56 14 si pas d'acquiescement VHF par bateau comité). Le nom de chaque voilier doit être précisé dans le message.

**8.5 Pointage officiel à une marque**

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le pointage officiel à la porte décrite ci-dessus en 8.4.

**9. MARQUES**

9.1 Les marques de départ, de parcours de dégagement et d'arrivée seront définies en annexe parcours. Les concurrents doivent se signaler au passage des marques préférentiellement sur VHF Canal 8 ou (ou SMS au 06 80 68 56 14 si pas d'acquiescement VHF par bateau comité). Départ bateau comité portant pavillon orange (tribord) et bouée sphérique rouge (bâbord). Zone définie en 11.1

Dégagement (si nécessaire) : grande bouée cylindrique blanche G.Y.C.

Arrivée sera sur l'alignement jetée sud de Gruissan et de la cardinale Nord du parc conchylicole.

Les concurrents se signaleront par VHF Canal 8 (ou SMS au 06 80 68 56 14 si pas d'acquiescement VHF par bateau comité) 5 minutes au moins avant de franchir cette ligne.

**10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES**

Les zones considérées comme des obstacles sont celles mentionnées sur les cartes, en particulier les zones conchylicoles.

**11. LE DEPART**

11.1 La zone de départ sera située à **proximité des jetées de Port La Nouvelle**

La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord. Le signal d'avertissement sera le pavillon du Gruissan Yacht Club.

L'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.

Les bateaux ne doivent pas gêner l'activité portuaire de Port La Nouvelle.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après le signal de départ sera classé : DNS.

**13. L'ARRIVEE**

La ligne d'arrivée sera sur l'alignement jetée sud de Gruissan et de la cardinale Nord du parc conchylicole Les concurrents se signaleront par VHF canal 8 (ou SMS au 06 80 68 56 14 si pas d'acquiescement VHF par bateau comité) 5 minutes au moins avant de franchir cette ligne.

**14. SYSTEME DE PENALITE**

14.1 Pour les concurrents, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux RCV (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**15. TEMPS LIMITE**

15.1 La ligne d'arrivée sera fermée le 17 juin 2017 au plus tard 24h00 après l'heure de départ.

15.2 Les bateaux manquant à finir dans le délai indiqué en 15.1 sont classés « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

**16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé local du G.Y.C. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite. Les réclamations peuvent se faire par SMS 06 80 68 56 14 en mer.

- 16.2 Pour la course, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située local du G.Y.C. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 La course doit être validée pour valider la compétition.
- 17.2 Le système de classement sera le système à minima (RCV 2017/2020) Temps/Distance et CVL

## 18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 L'émargement des bateaux est obligatoire.  
Au départ l'émargement sera concrétisé par le passage et le signalement VHF (canal 8) de chaque bateau au ras de l'arrière du bateau comité avant le briefing. Tout bateau ne s'étant pas signalé dans les temps sera classé DNS.  
A l'arrivée, l'émargement sera concrétisé sur le document affiché. Chaque skipper ne rentrant pas à Gruissan, enverra soit un appel VHF (ou SMS *au* 06 80 68 56 14) si pas d'acquiescement VHF *par bateau comité*) pour préciser ses intentions.
- 18.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible : VHF 8 (ou SMS au 06 80 68 56 14 si pas d'acquiescement VHF par bateau comité).
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 8.
- 18.4 **Utilisation du Bout dehors et Ancre non à poste :**  
La sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker. Les ancres ne doivent pas être à poste sur le davier pendant la course.

## 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un contrôleur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles dès son départ du quai.

## 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera autorisé qu'après l'approbation écrite du comité de course ou du jury
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 24. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 26. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

## 27. PRIX

Des prix seront distribués

## 28. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

### Comité de course :

Président du Comité de Course : De Haller Olivier.

Jaugeur et bateau mouilleur : Cancel Eric.

Président du Jury : Bolliet Pierre

## PARCOURS

### Trophée de l'Aude 2018 étape 2 50 milles de l'Aude

*cette représentation, purement indicative,  
n'est pas une carte et ne peut servir à la navigation*

